



Lyon le 20 février 2019

La commission des équipes SENIORS +

Objet : inscription à la coupe du Rhône-Lyon métropole par équipes des + de 60 ans messieurs

Madame, Monsieur le Responsable Sportif,

La session d'inscription à la coupe du Rhône-Lyon Métropole par équipes des + de 60 ans 2019 **ouvre le 01 mars 2019** et se termine le **31 mars**.

► Vous allez donc, **dans cet intervalle**, procéder informatiquement aux inscriptions de vos équipes, par ADOC.

► Les droits d'engagement, de **38 €**, seront **prélevés** ultérieurement.

► L'engagement et la saisie des compositions d'équipes ne peuvent se faire **qu'avec des joueurs dont la licence 2019 a été validée**.

Vous devez inscrire 4 joueurs minimum qui déterminent le poids de l'équipe. Ce poids indicatif doit respecter au mieux celui de l'équipe au cours du championnat.

Important : pour les joueurs autres que les joueurs déclarés, susceptibles de jouer en équipe, **la date limite d'enregistrement des licences, est le 29 avril 2019**.

La structure définitive du championnat (nombre de poules par division et répartition des équipes dans les divisions) sera établie début avril. Et **nous publierons le championnat sur GS au plus tard le 12 avril 2019**.

Si vous n'avez pas l'effectif nécessaire pour constituer une équipe, vous pouvez vous rapprocher d'un club voisin ayant les mêmes difficultés pour créer une **entente valable le temps du championnat**.

Contactez-nous pour un renouvellement ou une création d'entente.

Pour vous aider à cette inscription, nous vous joignons :

- 1. L'organisation de la compétition**
- 2. Le règlement de l'épreuve des + 60 ans**

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Responsable Sportif, nos salutations distinguées.

Gilles FROPIER
Responsable Commission
SENIORS +

**COUPE DU RHONE-LYON
METROPOLE 2019
PAR EQUIPES DES + 60 ANS**

1. Organisation :

Dates de déroulement des épreuves :

1^{ère} journée : vendredi 03 mai 2019
 2^{ème} journée : vendredi 10 mai 2019
 3^{ème} journée : vendredi 17 mai 2019
 4^{ème} journée : vendredi 24 mai 2019
 5^{ème} journée : vendredi 07 juin 2019

Barrage 2ème et 3ème division : vendredi 14 juin 2019
Finales : vendredi 28 juin 2019

Journées de secours :

Rappel du règlement en cas de pluie persistante : Dans le cas où une rencontre n'a pu se disputer dans la semaine, ou en cas d'arrêt définitif avant que la partie ait été acquise à l'une des deux équipes en présence, **la rencontre sera reportée sur les journées suivantes :**

Vendredi 31 mai 2019
 Vendredi 14 juin 2019

2. Règlement de la Coupe du Rhône-Lyon-métropole par équipes de + 60 ans :

Les montées et descentes 2018, puis le poids des équipes composées en 2019 sont déterminants pour constituer des divisions homogènes.

Les rencontres auront lieu uniquement en **semaine** pour ne pas saturer les courts le week-end. L'équipe visitée proposera un jour de la semaine précédant la date officielle du calendrier des rencontres (ex= 1^{ère} journée vendredi 03/05/2019 : rencontre à faire durant la semaine du lundi 29 avril au vendredi 03 mai).

En cas de difficulté pour définir un jour entre les deux équipes, la rencontre devra se dérouler le vendredi matin à 9h correspondant à la date officielle du calendrier (ex= le vendredi 03/05/2019 à 9h).

FORMAT DES RENCONTRES

- 2 simples : format standard, soit 2 sets gagnants de 6 jeux, avec jeu décisif à 6-6.
- 2 doubles: 2 sets gagnants de 6 jeux avec jeu décisif à 6/6 et 3^e set éventuel sous la forme d'un super jeu décisif (10 points, avec 2 points d'écart).

En cas de 3^e set, le score à noter sur GS pour le vainqueur est de 1/0. Exemple : V : 6/3, 4/6, 1/0.

Tous les matches rapportent un point, il n'y a pas de point de bonus pour l'équipe qui gagne les 2 doubles. Un nul à 2/2 est donc possible.

COMPOSITION DES EQUIPES

L'équipe doit être composée de 4,5 ou 6 joueurs.

Ordre des matchs : simple 2, simple 1, double 2, double 1.

Rappel : les joueurs devront être nés en 1959 et avant.

Un joueur peut faire un simple et un double mais ne peut pas faire les 2 doubles.

Cette compétition est soumise aux règlements sportifs en vigueur (sauf pour le format des rencontres et le calendrier des matchs).

Au cours du championnat (phase de poules ou de tableau), les classements intermédiaires MENSUELS des joueurs sont immédiatement pris en compte dans la GS.

IMPORTANT : Les compétiteurs devront obligatoirement avoir leur licence 2019 pour participer à la 1^{ère} rencontre sous peine de disqualification de l'équipe.

☞ Montées et Descentes :

Montées :

- du premier de chaque poule pour la 2^{ème} et 3^{ème} division

Descentes :

- des 2 derniers de chaque poule pour la 1^{ère} et 2^{ème} division

Membres de la commission seniors + à contacter :

- Gilles FROPPIER : 06 14 88 79 93 froppierg74@gmail.com
- Gilbert DEBARRY : 07 81 56 38 60 gibounette46@gmail.com
- Guy SOLEILLAND : 06 83 96 85 73 guy.soleilland@orange.fr
- Claire SANTINI : 06.83.30.82.58 claire.santini@orange.fr